

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les CQP de la branche des services de l'automobile, incontournables leviers d'insertion professionnelle

85% des jeunes en contrat de professionnalisation, formés aux métiers des services de l'automobile, ont un emploi six mois après la fin de leur formation. Ce taux élevé s'explique par le rôle majeur des certificats de qualification professionnelle (CQP) dans la branche.

L'enquête menée par l'ANFA en 2014 afin d'analyser l'insertion professionnelle des jeunes issus d'un contrat de professionnalisation montre le poids des certificats de qualification professionnelle (CQP) dans ces bons résultats.

Les certificats de qualification professionnelle, un dispositif au cœur du développement de la branche...

Les CQP représentent plus de la moitié des contrats de professionnalisation réalisés dans la branche des services de l'automobile, contre 13% en moyenne pour les autres secteurs.

Avec un taux de réussite de 87 %, les CQP financés par l'ANFA présentent un taux d'insertion à six mois de 85 %, preuve de l'adéquation entre les certificats de la branche et les besoins des entreprises.

... favorisant une insertion durable des jeunes

83 % des jeunes ayant obtenu un CQP de la branche sont en CDI et 73 % restent dans leur entreprise d'accueil (contre 60% des jeunes issus d'un diplôme ou titre).

L'offre de CQP de la branche, particulièrement riche, répond à la demande des entreprises et des jeunes : 79 % des jeunes issus de CQP ont trouvé un emploi correspondant tout à fait à leur formation (contre 56 % pour les jeunes issus d'un titre ou d'un diplôme), 95 % sont satisfaits de la formation reçue, 92 % sont satisfaits de l'accompagnement de leur entreprise de formation et 86% de l'accompagnement de leur tuteur.

Les CQP technicien expert après-vente automobile (CQP TEAVA), vendeur confirmé automobile (CQP VAC) et carrossier peintre (CQP CP) réunissent plus de la moitié des effectifs de CQP en formation et atteignent un taux d'emploi de 87 %.

Cette réussite est rendue possible par les travaux d'ingénierie pédagogique et certifiante que mène l'ANFA, sous l'impulsion du dialogue avec les partenaires sociaux de la branche. Avec le relais des opérateurs de formation, la branche travaille à la mise en place d'une certification opérationnelle, reconnue par tous les professionnels et validant les compétences et les savoir-faire requis pour exercer une activité dans ce secteur.

93 CQP inscrits au Répertoire national des certifications des services de l'automobile
 1471 candidats à l'examen CQP en 2013
 87 % de réussite
 83 % des CQP en emploi le sont en CDI
 93 CQP inscrits au Répertoire national des certifications des services de l'automobile

Lire [l'enquête de l'ANFA](#)

A propos de l'ANFA www.anfa-auto.fr

L'ANFA est l'organisme mandaté par les partenaires sociaux pour mettre en œuvre la politique nationale de formation de la Branche des Services de l'Automobile, par le développement et l'harmonisation de l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle, initiale et continue, tant au niveau national qu'au niveau régional.

L'ANFA compte 11 délégations régionales offrant un service de proximité.

Les chiffres clés de l'ANFA : ▪ 2.144 enseignants et formateurs formés ▪ 780 tuteurs et maîtres d'apprentissage formés ▪ 1.260 CQP délivrés par 200 jurys ▪ 21.000 apprentis en formation dont 13.000 dans les 43 CFA pilotes ▪ 2.690 contrats de professionnalisation ▪ financement de 94.900 actions de formation continue des salariés ▪ 500 entreprises inscrites en GPEC